



Orée-d'Anjou

A19-1306

COURRIER ARRIVÉ LE

06 NOV. 2019

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Le 31.10.2019

Commune de Montrevault-sur-Evre
Hôtel de Ville
2, rue Arthur Gibouin
BP10024
49117 – MONTREVAULT-SUR-EVRE CEDEX

Affaire suivie par
Julien BOURDEAU
Tél. : 02 40 83 50 13
j.bourdeau@oreedanjou.fr

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint :

- pour information pour approbation en retour
 pour exécution en complément pour attribution
 pour suite à donner autre :

Nombre	Désignation des pièces	Observations
1	Délibération relative à l'avis de la commune d'Orée-d'Anjou sur le projet de modification n°1 du PLU de Montrevault-sur-Evre	A verser au dossier d'enquête publique

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Elus	
Maire	X
Maire (si délégué (s))	
Adjoint(s)	DRANBUC
Direction générale	
Ressources	L
Commande publique	
Citoyenneté	
Commissariat	
Service As	
Vie économique	
Famille & Solidarité (DPA)	
Service	
Culture	
Aménagement (DGA)	
Urbanisme	X
Environnement	X
Espaces publics	
Patrimoine bâti	

Services Municipaux Orée-d'Anjou
4, rue des Noues
CS 10025 - Drain
49530 Orée-d'Anjou
Tél. 02 40 83 50 13 - accueil@oreedanjou.fr
www.oreedanjou.fr

COMMUNE D'ORÉE-D'ANJOU (Maine-et-Loire)	
Conseil Municipal du 29 octobre 2019	
L'an deux mille dix-neuf, le mardi 29 octobre à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune « d'Orée-d'Anjou » s'est réuni salle Commune de loisirs à Drain sous la présidence de Monsieur André MARTIN, Maire.	
Date de la CONVOCATION ►	24 octobre 2019
DELIBERATION n°2019_10_29_2_3	
Nombre de Conseillers en exercice	125
Présents	53 (liste sur délibération 2019_10_29_1_1)
Absents avec pouvoir	9 (liste sur délibération 2019_10_29_1_1)
Absents sans pouvoir	63 (liste sur délibération 2019_10_29_1_1)
Secrétaire de séance	Anne GUILMET
Date d'affichage	31 octobre 2019
Visa Contrôle de légalité ►	Accusé de réception en préfecture 049-200056158-20191029-2019_10_29_2_3- DE Date de télétransmission : 31/10/2019 Date de réception préfecture : 31/10/2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 octobre 2019, le Conseil Municipal a été valablement re-convoqué en vertu de l'article L. 2121-17, al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.3 – Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la Commune de Montrevault-sur-Evre

Rapporteur : Mireille DALAINE

EXPOSE :

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, la commune de Montrevault-sur-Evre a notifié pour avis, par courrier en date du 20 septembre 2019, le projet de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme à la Commune d'Orée-d'Anjou.

L'enquête publique étant prévue du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019, l'avis de la Commune d'Orée-d'Anjou sera donc transmis à la commune de Montrevault-sur-Evre pour être versé au dossier d'enquête.

Conformément aux dispositions des articles L.153-31 et 36 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification ne remet pas en cause l'économie générale du document. Elle porte sur les éléments suivants :

1/ Des modifications du PLU visant à l'ouverture à l'urbanisation de 4 secteurs 2AU :

- Ouverture à l'urbanisation de 2 zones sur les communes déléguées de Saint-Pierre-Montlimart et du Puiset-Doré pour répondre à des projets d'extension de deux entreprises (passage des zones 2AUy pour St-Pierre et 2AUyc pour le Puiset en zones UYb et Uyc, respectivement pour environ 1 ha et 1,6 ha)
- Ouverture à l'urbanisation de 2 zones 2AU pour la création de lotissements à vocation d'habitat, sur les communes déléguées du Fuiet et du Puiset-Doré

2/ Des modifications du PLU visant à faciliter des opérations de renouvellement urbain :

- Modification de l'OAP concernant l'opération de requalification urbaine en cœur de ville de Saint-Pierre-Montlimart, pour prendre en compte les nouveaux éléments de programmation de ce projet en cours d'études
- Ajout d'une OAP de renouvellement urbain à vocation d'habitat sur deux sites de friches d'activités riveraines localisées au Petit-Montrevault à Saint-Pierre-Montlimart, et modification du zonage de Uyb en Ua pour l'un de ces deux sites,
- Modification du zonage de certaines parcelles pour permettre la réalisation du projet d'extension du cabinet dentaire au Fuiet : changement de zonage Ub en zone Ua
- Modification du zonage de certaines parcelles pour répondre à un projet d'agrandissement d'une entreprise sur son site : changement de zonage Ub en zone Uyc pour le projet d'agrandissement de la Société GAUDIN au Puiset-Doré

3/ Quelques modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Correction d'erreurs matérielles relevées suite à l'élaboration du PLU de Montrevault-sur-Èvre,

4/ Quelques modifications des plans réglementaires :

- Suppression d'erreurs matérielles relevées suite à l'élaboration du PLU, dont celles liées aux mauvaises identifications de changements de destination sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart,
- Ajout d'un changement de destination, celui d'une ancienne grange située en zone N (pour partie Ni inondable) pour un changement de destination en gîtes touristiques,
- Correction des erreurs d'appellations de zonage ou d'écriture de noms de hameaux.

5/ Un toilettage du règlement :

- Adaptations nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Considérant, qu'au regard de l'ensemble des modifications envisagées, il n'y a pas de remise en cause de l'économie générale du PLU ;

Considérant que ces modifications doivent permettre essentiellement de favoriser le maintien ou l'implantation d'activités économiques et la production de nouveaux logements en renouvellement urbain et, dans une moindre mesure en extension urbaine.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 58 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- ÉMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Montrevault-sur-Evre ;
- DEMANDE à ce que le courrier en réponse accompagné de la présente délibération soient versés au dossier d'enquête publique.

Fait et délibéré le 29 octobre 2019

Le Maire,
André MARTIN



Signature Helios Finances Publiques valide
12f1ee928b4e746a5e85d36a59cct3ad1f1ccc26b8e0b49b487c0221abel.de5
ANDRE MARTIN